AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1600
FR0010221234-FS0664

4 novembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUTELSAT COMMUNICATIONS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 novembre 2015, la société BlackRock Inc. (55 East 52nd Street, New York, 10055, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 octobre 2015, les seuils de 5% du capital et droits de vote de la société EUTELSAT COMMUNICATIONS et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 11 366 864 actions EUTELSAT COMMUNICATIONS[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EUTELSAT COMMUNICATIONS sur le marché.

[1] Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

[2] Dont 430 170 actions EUTELSAT COMMUNICATIONS assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions EUTELSAT COMMUNICATIONS, réglés exclusivement en espèce et 609 435 actions EUTELSAT COMMUNICATIONS détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 1 028 744 actions EUTELSAT COMMUNICATIONS pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 226 972 338 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.